

Deloitte.

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Exclusive Networks SA

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2023

Exclusive Networks SA

Société anonyme

20, quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt

RCS: Nanterre 839 082 450

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société Exclusive Networks SA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1

• Acquisition d'actions de la Société auprès de HTIVB

<u>Personne concernée</u>: Monsieur Olivier Breittmayer, en sa qualité d'Administrateur de la société Exclusive Networks SA et de Directeur Général de HTIVB; actionnaire détenant plus de 10% du capital social d'Exclusive Networks SA.

<u>Objet de la convention</u>: Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la Société a fait l'acquisition de 526 315 actions Exclusive Networks SA, représentant 0,6% de ses actions au prix unitaire de 19 euros, lors de la vente d'un bloc d'actions par le biais d'un « Accelerated Blockbuilding » (ABB) réalisé par la société HTIVB d'environ 3,7% du capital social et des droits de vote de la Société.

Principales modalités : Le montant de la transaction s'élève à 10 millions d'euros.

Motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société : Le conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de la Société d'accélérer l'acquisition d'actions dans le cadre de son programme d'actions, à des conditions financières favorables. L'acquisition des actions été réalisée avec pour finalité de permettre à la Société de satisfaire ses obligations découlant de programme d'options sur actions ou d'autres attributions d'actions aux salariés ou Mandataires Sociaux et de remettre des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Date d'autorisation préalable : Conseil d'administration du 23 mai 2023.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Mazars Deloitte

Paris La Défense, le 29 février 2024 Paris La Défense, le 29 février 2024

Mare Biasibetti 🗸 mm—

Marc Biasibetti Nadia Laadouli

Associée Associée